

**Huitième Conférence des États parties  
chargée de l'examen de la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

29 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

Genève, 7-25 novembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Suite donnée aux recommandations et décisions  
de la septième Conférence d'examen et question  
de l'examen futur de la Convention**

## **État de l'universalisation de la Convention**

### **Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application**

#### **Amendements**

1. Le paragraphe 3 *doit se lire* comme suit :

3. Depuis la septième Conférence d'examen, 10 États ont adhéré à la Convention, portant de 165 à 175 le nombre total d'États parties (la liste complète des États parties se trouve à l'annexe I). Huit autres États ont signé la Convention mais ne l'ont pas ratifiée (la liste des États signataires se trouve à l'annexe II), et 13 États n'ont ni signé ni ratifié la Convention (la liste de ces États figure à l'annexe III). Le présent document décrit les progrès accomplis depuis la septième Conférence d'examen et fait état des informations communiquées à l'Unité d'appui à l'application sur la situation concernant la ratification ou l'adhésion dans chacun des 21 États qui ne sont pas encore parties à la Convention.

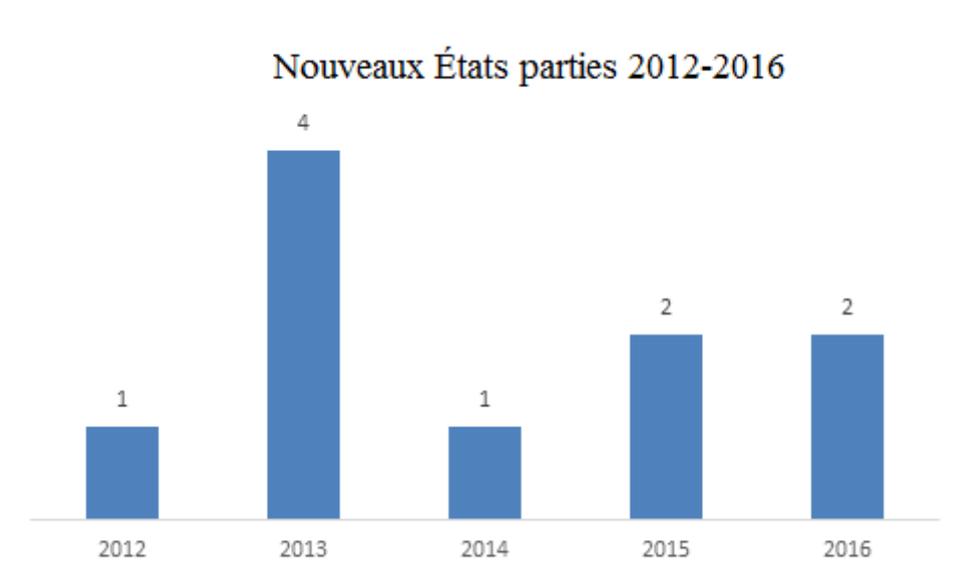
GE.16-16821 (F) 271016 271016



\* 1 6 1 6 8 2 1 \*

Merci de recycler





2. Le paragraphe 4 *doit se lire* comme suit :

4. L'Afrique, dont 12 États n'ont pas encore adhéré à la Convention (Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Guinée, Libéria, Namibie, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan du Sud et Tchad), est la région présentant le plus grand nombre d'États non encore parties à la Convention. Elle a donc été la région prioritaire des activités menées par les Présidents des Réunions des États parties, tout comme elle l'a été et continue de l'être pour l'Unité d'appui à l'application.

3. Le paragraphe 5 *doit se lire* comme suit :

5. En 2015, l'Unité d'appui à l'application a intensifié sa coopération avec l'Union africaine. À l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention, en mars 2015, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini-Zuma, a invité les États membres de l'Union africaine « qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention ou à y accéder sans autre retard ». En outre, les 29 et 30 octobre 2015, la Division de la défense et de la sécurité de la Commission et l'Unité d'appui à l'application de la Convention ont organisé conjointement une réunion sur le thème « Universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique ». Y ont participé les représentants de 21 États d'Afrique, dont sept qui n'étaient pas encore parties à la Convention. De plus, lors de la Conférence de l'Union africaine sur l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et sur l'assistance y relative, tenue à Addis-Abeba les 6 et 7 avril 2016, l'Unité d'appui à l'application a fait un exposé sur l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et sur les mesures concrètes propres à renforcer l'application au niveau national, et elle a mené un certain nombre d'entretiens bilatéraux avec des représentants d'États d'Afrique n'ayant pas encore adhéré à la Convention. Enfin, les 13 et 14 septembre 2016, un atelier régional s'est tenu avec l'appui de l'Union européenne au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba. Les représentants d'un État signataire (la Somalie) et d'un État non partie (la Guinée) y ont participé, et le Président désigné y a donné un aperçu général de l'universalisation de la Convention en Afrique.

4. Le paragraphe 6 *doit se lire* comme suit :

6. Le 26 juillet 2016, l'Angola a déposé à Washington son instrument d'adhésion à la Convention, devenant ainsi le 175<sup>e</sup> État partie à la Convention.

5. Le paragraphe 12 *doit se lire* comme suit :

12. En mars 2012, l'ambassade des États-Unis d'Amérique a remis des documents établis par le VERTIC à de hauts responsables gouvernementaux à Djibouti. Les États-Unis d'Amérique ont également indiqué avoir effectué des démarches auprès de Djibouti en 2013. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires djiboutiens tout au long de la période intersessions, à Genève et à New York. Le 20 juin 2016, le Président désigné a eu un entretien bilatéral avec M. Houmed-Gaba Maki Houmed-Gaba, Conseiller, afin de promouvoir la Convention et d'encourager Djibouti à adhérer à la Convention. M. Houmed-Gaba a confirmé qu'il serait rendu compte de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale. Djibouti a pris part à un atelier organisé à Nairobi en septembre 2015 à l'intention des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres instruments internationaux. Le personnel de l'Unité d'appui à l'application a également rencontré un représentant de Djibouti en avril 2016 à Addis-Abeba, en marge de la Conférence de l'Union africaine sur l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Afrique et sur l'assistance y relative, et a abordé un certain nombre de mesures concrètes eu égard à une intensification de l'application de la Convention à Djibouti.

6. Le paragraphe 13 *doit se lire* comme suit :

13. L'Égypte a signé la Convention, mais ne l'a pas ratifiée. Lors d'une réunion informelle tenue à New York le 24 octobre 2013, l'Égypte a présenté son initiative à l'appui d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et a fait part de son intérêt pour l'étude du rôle éventuel de la Convention dans ce processus. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires égyptiens tout au long de la période intersessions, à Genève et à New York. Le 22 juin 2016, le Président a eu un entretien bilatéral avec M. Amr Ramadan, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention sur les armes biologiques et d'encourager l'Égypte à ratifier la Convention. Le Représentant permanent a confirmé qu'il ferait part de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale. Il a de nouveau souligné que la ratification de la Convention par l'Égypte était liée à d'autres considérations politiques. L'Égypte a pris part à l'atelier sur le thème « Universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique », organisé conjointement par l'Union africaine et l'Unité d'appui à l'application en octobre 2015.

7. Le paragraphe 15 *doit se lire* comme suit :

15. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires guinéens tout au long de la période intersessions, à Genève et à New York. Le 25 juin 2015, le Président a eu un entretien bilatéral avec M. Aly Diané, Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention sur les armes biologiques et d'encourager la Guinée à la ratifier. Le Représentant permanent a confirmé qu'il ferait part de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale. L'Inspecteur général de la santé en Guinée a assisté à la Réunion d'experts de 2015 et a débattu des aspects techniques, juridiques et financiers de l'adhésion. Il a informé l'Unité d'appui à l'application qu'il avait été désigné directement par le Chef de l'État guinéen pour participer à la Réunion d'experts, entrer en contact avec les Gouvernements dépositaires et l'Unité d'appui à l'application, et rendre compte de ses conclusions et recommandations relatives à la Convention. Selon lui, l'adhésion à la Convention était importante à la lumière de l'épidémie d'Ébola en Afrique

de l'Ouest, et il comptait recommander au Chef de l'État de prendre des mesures sans plus tarder à cette fin. Un représentant de la Guinée a participé à l'atelier régional sur la Convention tenu les 13 et 14 septembre 2016 à Addis-Abeba, avec l'appui de l'Union européenne.

8. Le paragraphe 20 *doit se lire* comme suit :

20. La Somalie a signé la Convention, mais ne l'a pas ratifiée. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires somaliens tout au long de la période intersessions. La Somalie a pris part à l'atelier organisé à l'intention des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres instruments relatifs à la non-prolifération, au cours duquel l'Unité d'appui à l'application a fait plusieurs exposés sur la Convention et sur l'intérêt que présente l'adhésion à cet instrument. La Somalie a également participé en avril 2016 à la Conférence de l'Union africaine sur l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et sur l'assistance y relative, au cours de laquelle l'Unité d'appui à l'application a renseigné sur les mesures concrètes à prendre et sur l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. Le 23 juin 2016, le Président désigné a eu un entretien bilatéral avec M<sup>me</sup> Faduma Abdullahi Mohamud, Représentante permanente de la Somalie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention et d'encourager la Somalie à ratifier la Convention. La Somalie a ensuite participé aux travaux du Comité préparatoire, en août 2016.

9. Le paragraphe 22 *doit se lire* comme suit :

22. La République-Unie de Tanzanie a signé la Convention, mais ne l'a pas ratifiée. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires tanzaniens tout au long de la période intersessions. Le 22 juin 2016, le Président désigné a eu un entretien bilatéral avec M. Modest Jonathan Mero, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention et d'encourager la République-Unie de Tanzanie à la ratifier. Le Représentant permanent a confirmé qu'il ferait part de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale. En outre, un représentant de la République-Unie de Tanzanie a pris part à l'atelier sur le thème « Universalisation de la Convention sur les armes biologiques en Afrique », organisé conjointement par l'Union africaine et l'Unité d'appui à l'application en octobre 2015. Le 3 avril 2016, les observations formulées par le Président désigné ont été distribuées lors d'une table ronde régionale organisée par Action mondiale des parlementaires, à Dar es-Salaam<sup>1</sup>. Le Président désigné y encourageait la République-Unie de Tanzanie et les États voisins à adhérer à la Convention.

10. Le paragraphe 24 *doit se lire* comme suit :

24. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires israéliens tout au long de la période intersessions, à Genève et à New York. Le 22 juin 2016, le Président désigné a eu un entretien bilatéral avec M. Eviatar Manor, afin de promouvoir la Convention et d'obtenir des informations complémentaires. Le Représentant permanent a déclaré que l'adhésion à la Convention était liée à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale.

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/2022D74F95BC3D11C1257F8E0046EC60/\\$file/Statement+Chairman+Regional+Workshop+Dar+es+Salaam+2-3+April.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/2022D74F95BC3D11C1257F8E0046EC60/$file/Statement+Chairman+Regional+Workshop+Dar+es+Salaam+2-3+April.pdf).

11. Le paragraphe 30 *doit se lire* comme suit :

30. Le Népal a signé la Convention, mais ne l'a pas ratifiée. Les Présidents des Réunions des États parties ont noué des contacts avec de hauts fonctionnaires népalais tout au long de la période intersessions, à Genève. Le Népal a toutefois bénéficié d'un programme d'assistance au titre de l'Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques, et des activités d'assistance ont été menées à Katmandou de janvier à août 2014. Dans le cadre du plan d'action établi, une date limite pour la ratification a été fixée à 2015. Toutefois, l'important tremblement de terre survenu en avril 2015 et la transition politique qu'a connue le Népal ont ralenti le processus. Début 2016, le Cabinet du Népal a renvoyé la Convention devant l'Assemblée constituante. Le 27 février 2016, les observations du Président désigné encourageant le Népal à ratifier la Convention ont été distribuées lors d'une table ronde qui se tenait à Katmandou à l'initiative d'Action mondiale des parlementaires<sup>2</sup>. Le 28 avril 2016, le Président désigné a rencontré M. Deepak Dhital, Représentant permanent du Népal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a indiqué que le Népal était sur le point d'adhérer à la Convention, le processus d'adhésion devant être achevé dans les mois à venir. Un représentant du Népal a participé à l'atelier régional sur la Convention organisé les 29 et 30 août 2016 à New Delhi, avec l'appui de l'Union européenne.

12. Le paragraphe 37 *doit se lire* comme suit :

37. Haïti a signé la Convention, mais ne l'a pas ratifiée. Le 22 juin 2016, le Président désigné a eu un entretien bilatéral avec M. Pierre André Dunbar, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention et d'encourager Haïti à la ratifier. Le Représentant permanent a confirmé qu'il serait rendu compte de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale. Haïti a ensuite participé aux travaux du Comité préparatoire, en août 2016.

13. Le paragraphe 49 *doit se lire* comme suit :

49. En 2016, jusqu'à présent, le Président désigné a tenu des entretiens bilatéraux à Genève avec les Représentants permanents de l'Angola, de Djibouti, de l'Égypte, d'Israël, du Népal, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie.

14. Les annexes I, II et III *doivent se lire* comme suit :

---

<sup>2</sup> Voir [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/2F9E0413F7D6C697C1257F6800346B89/\\$file/Statement+Amb+Molnar+Round+Table+Meeting+Katmandu+270216+FINAL.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/2F9E0413F7D6C697C1257F6800346B89/$file/Statement+Amb+Molnar+Round+Table+Meeting+Katmandu+270216+FINAL.pdf).

## Annexe I

*[Anglais seulement]*

### **List of States Parties to the Convention (As at 27 September 2016)**

1. Afghanistan
2. Albania
3. Algeria
4. Andorra
5. Angola
6. Antigua and Barbuda
7. Argentina
8. Armenia
9. Australia
10. Austria
11. Azerbaijan
12. Bahamas
13. Bahrain
14. Bangladesh
15. Barbados
16. Belarus
17. Belgium
18. Belize
19. Benin
20. Bhutan
21. Bolivia (Plurinational State of)
22. Bosnia-Herzegovina
23. Botswana
24. Brazil
25. Brunei Darussalam
26. Bulgaria
27. Burkina Faso
28. Burundi
29. Cambodia

30. Cameroon
31. Canada
32. Cape Verde
33. Chile
34. China
35. Colombia
36. Congo
37. Cook Islands
38. Costa Rica
39. Côte d'Ivoire
40. Croatia
41. Cuba
42. Cyprus
43. Czech Republic
44. Democratic People's Republic of Korea
45. Democratic Republic of the Congo
46. Denmark
47. Dominica
48. Dominican Republic
49. Ecuador
50. El Salvador
51. Equatorial Guinea
52. Estonia
53. Ethiopia
54. Fiji
55. Finland
56. France
57. Gabon
58. Gambia
59. Georgia
60. Germany
61. Ghana
62. Greece
63. Grenada
64. Guatemala
65. Guinea-Bissau

66. Guyana
67. Holy See
68. Honduras
69. Hungary
70. Iceland
71. India
72. Indonesia
73. Iran (Islamic Republic of)
74. Iraq
75. Ireland
76. Italy
77. Jamaica
78. Japan
79. Jordan
80. Kazakhstan
81. Kenya
82. Kuwait
83. Kyrgyzstan
84. Lao People's Democratic Republic
85. Latvia
86. Lebanon
87. Lesotho
88. Libya
89. Liechtenstein
90. Lithuania
91. Luxembourg
92. Madagascar
93. Malawi
94. Malaysia
95. Maldives
96. Mali
97. Malta
98. Marshall Islands
99. Mauritania
100. Mauritius
101. Mexico

102. Monaco
103. Mongolia
104. Montenegro
105. Morocco
106. Mozambique
107. Myanmar
108. Nauru
109. Netherlands
110. New Zealand
111. Nicaragua
112. Niger
113. Nigeria
114. Norway
115. Oman
116. Pakistan
117. Palau
118. Panama
119. Papua New Guinea
120. Paraguay
121. Peru
122. Philippines
123. Poland
124. Portugal
125. Qatar
126. Republic of Korea
127. Republic of Moldova
128. Romania
129. Russian Federation
130. Rwanda
131. Saint Kitts and Nevis
132. Saint Lucia
133. Saint Vincent and the Grenadines
134. San Marino
135. Sao Tome and Principe
136. Saudi Arabia
137. Senegal

138. Serbia
139. Seychelles
140. Sierra Leone
141. Singapore
142. Slovakia
143. Slovenia
144. Solomon Islands
145. South Africa
146. Spain
147. Sri Lanka
148. Sudan
149. Suriname
150. Swaziland
151. Sweden
152. Switzerland
153. Tajikistan
154. Thailand
155. The former Yugoslav Republic of Macedonia
156. Timor Leste
157. Togo
158. Tonga
159. Trinidad and Tobago
160. Tunisia
161. Turkey
162. Turkmenistan
163. Uganda
164. Ukraine
165. United Arab Emirates
166. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
167. United States of America
168. Uruguay
169. Uzbekistan
170. Vanuatu
171. Venezuela (Bolivarian Republic of)
172. Viet Nam
173. Yemen

- 174. Zambia
- 175. Zimbabwe

## Annexe II

*[Anglais seulement]*

### **List of Signatory States to the Convention (As at 27 September 2016)**

1. Central African Republic
2. Egypt
3. Haiti
4. Liberia
5. Nepal
6. Somalia
7. Syrian Arab Republic
8. United Republic of Tanzania

## Annexe III

*[Anglais seulement]*

### **List of States not party to the Convention (As at 27 September 2016)**

1. Chad
  2. Comoros
  3. Djibouti
  4. Eritrea
  5. Guinea
  6. Israel
  7. Kiribati
  8. Micronesia
  9. Namibia
  10. Niue
  11. Samoa
  12. South Sudan
  13. Tuvalu
-